



COMMUNIQUE DE PRESSE

Tremblay-en-France, le 13 décembre 2017

Aéroports de Paris SA
**Mise à disposition du prospectus
de l'émission obligataire
du 13 décembre 2017**

Aéroports de Paris a lancé, le 6 décembre 2017, le placement d'un emprunt obligataire d'un montant total de 500 millions d'euros, portant intérêt au taux de 1,0 %, émis le 13 décembre 2017 et venant à échéance le 13 décembre 2027.

Le prospectus, a reçu le visa n°17-629 de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 11 décembre 2017.

Des exemplaires du prospectus et des documents qui y sont incorporés par référence (i) pourront être obtenus sans frais au siège social de l'Emetteur (1, rue de France – 93290 Tremblay en France – France) et (ii) seront disponibles pour consultation sur les sites internet de l'Emetteur (www.parisaeroport.fr) et de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org).

Contact presse : Pôle Médias et Réputation +33 1 74 25 23 23

Relations Investisseurs : Audrey Arnoux, responsable Relations Investisseurs + 33 1 74 25 70 64 - invest@adp.fr

Le Groupe ADP construit, aménage et exploite des plates-formes aéroportuaires parmi lesquelles Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly et Paris-Le Bourget. En 2016, le groupe a accueilli via Paris Aéroport plus de 97 millions de passagers sur Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly, 2,2 millions de tonnes de fret et de courrier et plus de 42 millions de passagers au travers d'aéroports gérés à l'étranger par sa filiale ADP International. Bénéficiant d'une situation géographique exceptionnelle et d'une forte zone de chalandise, le groupe poursuit une stratégie de développement de ses capacités d'accueil et d'amélioration de sa qualité de services et entend développer les commerces et l'immobilier. En 2016, le chiffre d'affaires du groupe s'est élevé à 2 947 millions d'euros et le résultat net à 435 millions d'euros.

Aéroports de Paris SA au capital de 296 881 806 euros. Siège social : 1 rue de France - Tremblay en France 93290. RCS Bobigny 552 016 628.

groupeadp.fr